



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 27/06/2022

ID : 038-200040111-20220616-22_095-DE

SLOW

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_095

**OBJET : MODALITES D'ELECTION DE
LA COMMISSION DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC REMONTEES
MECANIQUES (DSP)**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 19 h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphael MAISONNIER, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz),</p> <p>Pouvoirs : Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Anne LENFANT, Williams DUFOUR à Jean Claude SARTER, MJ SEGUIN à Martine MACHON, Nathalie HENNER à JP SIRAND PUGNET, Pascal SERVAIS à Wilfried TISSOT</p>
---	--

VU les dispositions des Articles D. 1411-3 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° 22-089 et 22-090 du 12 avril 2022, pour lesquels le Conseil communautaire a approuvé le principe de déléguer son service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Saint Pierre de Chartreuse – Le Planolet et de la station des Egaux.

CONSIDÉRANT que toute passation de délégation de service public est soumise à une procédure préalable de publicité et de mise en concurrence permettant de recueillir des offres concurrentes et doit notamment faire l'objet d'un avis de la commission mentionnée à l'Article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'élection de cette commission de délégation de service public et tout d'abord qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission lors d'une prochaine séance.

La Présidente invite le Conseil Communautaire à fixer les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE.

- **FIXE** les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service de la façon suivante :
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir à savoir 5 titulaires et 5 suppléants.
 - les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de la communauté jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 juin 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT



Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 27/06/2022



ID : 038-200040111-20220616-22_095-DE